

## La vérité sur la dette grecque : totalement insoutenable

Michel Husson, *Alter Eco Plus*, 18 Juin 2015



C'est dans un contexte de suspension des négociations entre la Grèce et l'Europe que la Commission pour la vérité sur la dette grecque vient de rendre public son rapport préliminaire<sup>1</sup>. Cette Commission, mise en place début avril à l'initiative de la présidente du Parlement grec, Zoé Konstantopoulou, a fait travailler ensemble une trentaine d'experts grecs et étrangers (principalement des économistes et des juristes) qui ont croisé leurs compétences et leurs expériences pour rédiger en un temps record cet état des lieux. Il avait notamment pour objectif de faire la lumière sur la dynamique de la dette grecque et sur les effets sociaux des conditions d'austérité imposées par les créanciers.

### **Doit-on vraiment rembourser l'argent de la corruption ?**

Le principal message de cette première investigation peut être résumée ainsi : la dette grecque est non seulement insoutenable mais aussi illégitime, illégale et même odieuse, au sens juridique du terme d'une dette contractée en toute connaissance de cause alors même qu'elle va à l'encontre des intérêts de la majorité de la population.

Les statuts du FMI n'ont pas été respectés, pas plus que les lois et la Constitution grecque. La dette a été gonflée par la corruption internationale et les manipulations spéculatives. Le ministre de la défense, Panos Kammenos, a par exemple expliqué à une délégation de la Commission comment des contrats d'armement ont dans le passé donné lieu à des versements de sommes surfacturés aux firmes allemandes et françaises pour un total de 20 milliards d'euros échappant à tout contrôle budgétaire. Les spéculations sur les CDS (*Credit Default Swaps*) et sur les titres de la dette publique au moment du *bail-out* de 2012 ont permis aux initiés de détourner des sommes importantes.

---

<sup>1</sup> Truth Committee on Public Debt, [Preliminary Report](#), 18 June 2015. La synthèse en français du rapport est disponible [ici](#).

## **L'erreur de 2010**

Beaucoup de ces points étaient évidemment connus mais c'est la première fois qu'ils sont resitués selon une logique d'ensemble qui permet de mieux comprendre la stratégie des différents acteurs. De ce point de vue, le retour sur la genèse du premier Mémoire de 2010 est très éclairant. Le débat à l'époque était au fond de savoir si la Grèce se trouvait confrontée à une crise de solvabilité ou de liquidité. Dans le premier cas, il fallait restructurer la dette ; dans le second cas, il suffisait de la reconduire, sous certaines conditions imposées au gouvernement grec.

C'est le gouvernement Papandréou qui, dès son arrivée au pouvoir, a décidé de faire appel au FMI, n'hésitant pas à truquer les statistiques pour gonfler le déficit de 2009 et dramatiser la situation. C'est à ce moment que se met en place la Troïka dont la première décision en mai 2010 est de ne pas restructurer la dette grecque.

Cette décision a finalement été entérinée par le FMI, contre l'avis de nombreux membres de son directoire. Elle avait le soutien de la BCE, de nombreux pays européens emmenés par l'Allemagne, la France et les Pays-Bas, mais aussi l'accord des autorités grecques, qui n'avaient d'ailleurs jamais évoqué la possibilité d'une restructuration.

## **Intérêt des grandes banques**

Pour le président de la BCE, Jean-Claude Trichet, le principal souci était de ne pas créer de précédent, par crainte d'une possible contagion. Mais, et c'est l'un des points forts de ce rapport, la non-restructuration de la dette a été motivée par la volonté d'épargner les pertes que celle-ci aurait entraîné non seulement pour les banques allemandes et françaises, mais aussi pour les banques grecques. Plus qu'une crise de la dette souveraine, il s'agissait avant tout d'une crise bancaire et, en 2012, plus de la moitié du *haircut* sera d'ailleurs consacrée à la recapitalisation des banques grecques.

Ce récit a été confirmé lors de son audition devant la Commission par Philippe Legrain, à l'époque conseiller du Président de la Commission européenne : « En 2010, les dirigeants des grands pays européens et le directeur du FMI de l'époque, Dominique Strauss-Kahn, ont délibérément refusé de considérer la Grèce comme insolvable dans le but de protéger les intérêts des grandes banques européennes. »

## **Une affaire de multiplicateurs**

Ce retour en arrière est nécessaire pour évaluer les conditions imposées par la Troïka à la Grèce. Les projections économiques de 2010 étaient « trop favorables », et le programme « mal conçu » risquait de se révéler « finalement insoutenable » pour reprendre les termes mêmes de directeurs techniques du FMI, lors de la réunion du conseil d'administration du 9 mai 2010 dont la Commission a pu obtenir le compte-rendu « secret »<sup>2</sup>. On sait ce qu'il en a été : les scénarios sous-tendant le premier Mémoire tablaient sur une quasi-stagnation du PIB (-0,5 %) entre 2009 et 2014, alors qu'il a chuté de 22%.

---

<sup>2</sup> [IMF Board meeting](#), May 9, 2010.

On sait que le FMI a procédé à une forme d'autocritique. Dans un encadré du *World Economic Outlook* de 2012<sup>3</sup>, l'économiste en chef du FMI, Olivier Blanchard, admettait que « les multiplicateurs budgétaires étaient plus élevés que ceux postulés par les prévisionnistes ». Mais comme ces hypothèses n'étaient pas toujours explicites, l'économiste en chef en est réduit à les estimer au doigt mouillé à « environ 0,5 » sur la base de documents et de rapports du FMI. Et un peu d'économétrie sur les erreurs de prévisions le conduit à conclure que les multiplicateurs se situaient en réalité « entre 0,9 et 1,7 ».

Tout cela est un peu technique mais permet de souligner à quel point le dogmatisme économique peut être mis au service de projets politiques. A l'époque, une théorie *ad hoc*, dite de l'« ajustement budgétaire expansionniste » soutenait que l'austérité budgétaire était compatible avec la croissance. Elle était développée notamment par l'économiste Alberto Alesina, qui avait été invité à l'exposer au sommet Ecofin de Madrid en avril 2010<sup>4</sup>. Cette thèse avait évidemment la faveur des institutions européennes puisqu'elle légitimait leurs politiques. Trichet pouvait s'en réclamer pour affirmer qu'« il est erroné de penser que l'austérité budgétaire met en péril la croissance et les créations d'emploi »<sup>5</sup> et Christine Lagarde pour forger le concept de « rilance ».

### **L'obstination dans les « erreurs » justifie un moratoire**

Ce retour sur le passé permet de faire le lien avec les négociations actuelles. En effet, aucune leçon n'a vraiment été tirée de ces « erreurs », et les scénarios actuels du FMI et de la Commission européenne sont toujours fondés sur les mêmes hypothèses irréalistes.

Ces scénarios<sup>6</sup> proposent une combinaison improbable de croissance et d'excédents primaires, tellement incohérente, que les économistes de l'OFCE ont renoncé à le reproduire<sup>7</sup>. Comment en effet, anticiper une reprise tirée par la demande intérieure, malgré le chômage élevé et les bas salaires ? Comment prévoir une contribution positive à la croissance de la demande publique alors même qu'aucune augmentation de la part des dépenses publiques dans le PIB n'est prévue ?

Ces questions économiques sans réponse justifient, avec d'autres arguments portant sur les atteintes aux droits humains et à la souveraineté démocratique, que la Commission pour la vérité sur la dette conclut : « non seulement la Grèce n'a pas la capacité de payer la dette mais qu'elle ne devrait pas le faire ».

---

<sup>3</sup> FMI, « [Coping with High Debt and Sluggish Growth](#) », *World Economic Outlook*, October 2012,

<sup>4</sup> Voir sa contribution : « [Fiscal adjustments: lessons from recent history](#) ».

<sup>5</sup> [Interview with Jean-Claude Trichet](#), President of the ECB, *Libération*, 8 July 2010.

<sup>6</sup> FMI, « [Fifth Review Under The Extended Arrangement](#) », IMF Country Report No. 14/151, June 2014 ; Commission européenne, « [The Second Economic Adjustment Programme for Greece Fourth Review](#) », April 2014.

<sup>7</sup> Céline Antonin *et al.*, « [Grèce : sur la corde raide](#) », *Revue de l'OFCE* n°138, 2015.